



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE  
PARIS

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°75-2016-196

PUBLIÉ LE 7 SEPTEMBRE 2016

# Sommaire

## Agence régionale de santé

- 75-2016-09-06-001 - ARRÊTÉ prescrivant les mesures pour mettre fin au danger imminent pour la santé publique constaté dans le logement situé hall n°1, au 3ème étage porte face gauche (porte n°0332) de l'immeuble sis 1 Allée Marie Laurent à Paris 20ème. (2 pages) Page 3

## Assistance publique – Hôpitaux de Paris

- 75-2016-09-07-001 - Avis de recrutement sur le grade d'AHSQ à l'Hospitalisation à Domicile APHP (2 pages) Page 6

## Direction départementale de la cohésion sociale de Paris

- 75-2016-09-05-009 - Arrêté désignation des membres du CHCST de la DDCS75 (4 pages) Page 9  
75-2016-09-05-008 - Arrêté désignation des membres du comité technique de la DDCS75 (4 pages) Page 14

## Direction régionale des entreprises, de la concurrence et de la consommation, du travail et de l'emploi

- 75-2016-08-31-009 - Décision préfectorale sur le dispositif Garantie Jeunes (2 pages) Page 19

## Direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement

- 75-2016-09-07-002 - Avis d'information relatif au Plan de Sauvegarde de Mise en Valeur révisé du 7ème arrondissement de Paris (1 page) Page 22  
75-2016-09-06-003 - Ordre de la prochaine Commission Départementale d'Aménagement Commercial de Paris du 14/09/16 (1 page) Page 24

## Préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris

- 75-2016-09-05-007 - ARRETE PREFECTORAL COMMISSION D'ORGANISATION DES ELECTIONS DES MEMBRES DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE (2 pages) Page 26  
75-2016-09-06-006 - ARRETE PREFECTORAL FIXANT LA COMPOSITION DE LA COMMISSION CHARGEE DE VEILLER A LA REGULARITE DU SCRUTIN ET DE PROCLAMER LES RESULTATS A L'OCCASION DE L'ELECTION DES JUGES DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS DU 5 OCTOBRE 2016 (2 pages) Page 29

## Préfecture de Police

- 75-2016-09-06-005 - Arrêté n°2016-01141 portant délivrance du certificat de compétences de formateur en prévention et secours civiques (1 page) Page 32  
75-2016-09-06-004 - Arrêté n°2016-01142 portant délivrance du certificat de compétences de formateur en prévention et secours civiques. (1 page) Page 34  
75-2016-08-26-008 - Arrêté n°DTPP-2016-033 portant abrogation de l'habilitation sanitaire accordé au docteur vétérinaire Margaux BRULE. (1 page) Page 36  
75-2016-07-01-016 - Liste des arrêtés d'autorisation à publier, relatifs à l'installation d'un système de vidéoprotection après avis de la Commission Départementale de Vidéoprotection du 1er juillet 2016. (12 pages) Page 38

Agence régionale de santé

75-2016-09-06-001

**ARRÊTÉ** prescrivant les mesures pour mettre fin au danger imminent pour la santé publique constaté dans le logement situé hall n°1, au 3ème étage porte face gauche (porte n°0332) de l'immeuble sis 1 Allée Marie Laurent à Paris 20ème.



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE REGION ILE-DE-FRANCE  
 PREFET DE PARIS

Agence régionale de santé  
 Ile-de-France

Délégation départementale de Paris

dossier n° : 16080236

## ARRÊTÉ

prescrivant les mesures pour mettre fin au danger imminent pour la santé publique constaté dans le logement situé **hall n°1, au 3<sup>ème</sup> étage porte face gauche (porte n°0332)** de l'immeuble sis **1 Allée Marie Laurent à Paris 20<sup>ème</sup>**.

**LE PRÉFET DE LA RÉGION D'ILE-DE-FRANCE,  
 PRÉFET DE PARIS,  
 Officier de la Légion d'Honneur  
 Officier de l'Ordre National du Mérite**

**Vu** le code de la santé publique, et notamment son article L.1311-4, modifié par l'article 18 de la loi de santé publique n° 2004-806 du 9 août 2004, et complété par l'ordonnance n° 2005-1566 du 15 décembre 2005 relative à la lutte contre l'habitat insalubre ou dangereux ;

**Vu** l'arrêté interpréfectoral n° 79-561 du 20 novembre 1979 modifié par les arrêtés n° 82-10468 du 4 juin 1982, n° 86-10377 du 23 avril 1986 et n° 89-10266 du 3 avril 1989, portant règlement sanitaire départemental de Paris, et notamment ses articles 23, 23-1, 51, 119 et 121 ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n°20160413-004 du 13 avril 2016 portant délégation de signature à Monsieur Christophe DEVYS, Directeur Général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France, à Monsieur Gilles ECHARDOUR, délégué territorial de Paris, et à Monsieur Denis LEONE, délégué territorial adjoint de Paris et à divers agents placés sous leur autorité ;

**Vu** le rapport du service technique de l'habitat de la ville de Paris, en date du 2 septembre 2016, constatant l'urgence de prendre des mesures d'assainissement dans le logement situé hall n°1, au 3<sup>ème</sup> étage porte face gauche (porte n°0332) de l'immeuble sis **1 Allée Marie Laurent à Paris 20<sup>ème</sup>**, occupé par Monsieur Julio GONZALES PERES, propriété de PARIS HABITAT, domicilié 17 avenue du Docteur Arnold Netter à Paris 12<sup>ème</sup> ;

**Considérant** qu'il ressort notamment du rapport du service technique de l'habitat de la ville de Paris en date du 2 Septembre 2016 susvisé que la pièce principale et la salle d'eau sont encombrées par des objets divers tels que des emballages alimentaires, des livres et des journaux, rendant difficile la circulation dans le logement ; des odeurs nauséabondes perceptibles à l'intérieur de celui-ci se propagent dans les parties communes, cette accumulation d'objets présente un fort potentiel d'incendie ;

**Considérant** que la situation visée dans le rapport du service technique de l'habitat de la ville de Paris en date du 2 septembre 2016 constitue un risque d'épidémie et un danger imminent pour la santé des occupants et du voisinage ;

**Considérant** qu'il y a lieu de réaliser d'urgence les mesures destinées à faire cesser l'insalubrité constatée ;

**Sur proposition** du délégué départemental de Paris de l'Agence régionale de santé Ile-de-France ;

Millénaire 2 - 35, rue de la Gare, 75935 PARIS CEDEX 19 – 01 44 02 09 00

[www.ars.iledefrance.sante.fr](http://www.ars.iledefrance.sante.fr)

## ARRÊTE

**Article 1.** - Il est fait injonction à Monsieur Julio GONZALES PERES de se conformer dans un délai de **QUINZE JOURS** à compter de la notification du présent arrêté, aux dispositions suivantes dans le logement situé **hall n°1, au 3<sup>ème</sup> étage porte face gauche (porte n°0332)** de l'immeuble sis **1 Allée Marie Laurent à Paris 20<sup>ème</sup>** :

1. **débarrasser, nettoyer, désinfecter, dératiser et désinsectiser l'ensemble du logement afin de ne plus porter atteinte à la salubrité du voisinage ;**
2. **exécuter tous les travaux annexes strictement nécessaires, à titre de complément direct des travaux prescrits ci-dessus, et sans lesquels ces derniers demeureraient inefficaces,**

Ces mesures devront être réalisées avec toutes les précautions nécessaires pour préserver la santé des personnes (notamment les risques liés au plomb ou à l'amiante).

**Article 2.** - A défaut pour la personne mentionnée à l'article 1<sup>er</sup> du présent arrêté de se conformer aux dispositions ci-dessus dans le délai imparti, après constatation faite et procès-verbal dressé par l'inspecteur de salubrité du service technique de l'habitat de la ville de Paris, il sera procédé d'office aux mesures nécessaires, dans les conditions énoncées à l'article L.1311-4 du code de la santé publique, et ce à ses risques et périls, sans préjudice des poursuites pénales qui pourront éventuellement être exercées sur la base des articles L.1312-1 et L.1312-2 du code de la santé publique.

**Article 3.** - La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif, soit gracieux auprès du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris (Agence régionale de santé Ile-de-France, Délégation départementale de Paris – sise Millénaire 2, 35 rue de la Gare, 75935 PARIS CEDEX 19), soit hiérarchique auprès du ministre chargé de la santé (Direction générale de la santé –EA2 – sise, 14 avenue Duquesne, 75350 PARIS 07 SP) dans les deux mois suivant sa notification pour les destinataires de la présente décision, ou de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile de France, préfecture de Paris et de la préfecture de police pour les autres personnes, qui y auraient intérêt légitime.

L'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois pour le préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris et le ministre chargé de la santé, vaut rejet implicite.

Un recours contentieux peut également être déposé auprès du tribunal administratif de Paris (7, rue de Jouy – 75181 PARIS Cedex 04) dans le délai de deux mois à compter de la notification de la décision, ou de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

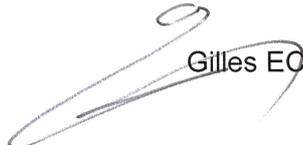
Toutefois, l'exercice d'un recours administratif aura pour effet d'interrompre le délai de recours contentieux, qui recommencera à courir à compter de la réception de la décision valant rejet de la demande.

**Article 4.** – Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de police, accessible sur le site Internet de la préfecture de Paris : [www.ile-de-france.gouv.fr](http://www.ile-de-france.gouv.fr).

**Article 5.** - Le préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, le délégué départemental de Paris de l'Agence régionale de santé Ile-de-France, le maire de Paris sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Monsieur Julio GONZALES PERES.

Fait à Paris, le **06 SEP. 2016**

Pour le préfet de la région d'Ile-de-France,  
préfet de Paris,  
et par délégation,  
le délégué départemental de Paris,

  
Gilles ECHARDOUR

Millénaire 2 - 35, rue de la Gare, 75935 PARIS CEDEX 19 – 01 44 02 09 00

[www.ars.iledefrance.sante.fr](http://www.ars.iledefrance.sante.fr)

Assistance publique – Hôpitaux de Paris

75-2016-09-07-001

Avis de recrutement sur le grade d'AHSQ à  
l'Hospitalisation à Domicile APHP

A publier au RAA de la Préfecture

A AFFICHER au sein du site et dans tous les sites de l'AP-HP

du 6 septembre 2016 au 14 octobre 2016 inclus

*Cet avis doit faire l'objet de la plus large diffusion possible au sein de chaque site de l'AP-H*



**AVIS DE RECRUTEMENT**  
**A L'HOSPITALISATION A DOMICILE**  
**DE 1 POSTE**  
**D'AGENT DES SERVICES HOSPITALIERS QUALIFIES**  
**DE CLASSE NORMALE**  
**au titre de 2016**

*Application du Décret n° 2007-1188 du 3 août 2007 modifié portant statut particulier du corps des aides soignants, et des agents des services hospitaliers qualifiés de la fonction publique hospitalière*

**Fonctions assurées**

Les Agents des Services Hospitaliers Qualifiés sont chargés de l'entretien et de l'hygiène des locaux de soins et participent aux tâches permettant d'assurer le confort des patients.

**Conditions à remplir**

Réunir les conditions générales d'accès à la fonction publique, notamment :

- ↻ posséder la nationalité française ou être ressortissant d'un Etat de l'Union Européenne ou d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace Economique Européen ;
- ↻ jouir de ses droits civiques ;
- ↻ ne pas avoir au bulletin n° 2 du casier judiciaire de mentions incompatibles avec l'exercice des fonctions ;
- ↻ remplir les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice des fonctions.

**Formalités à accomplir**

Le dossier de candidature doit comporter obligatoirement :

- ↻ une lettre de candidature sur le site où les emplois sont ouverts ;
- ↻ un curriculum vitae détaillé incluant les formations suivies et les emplois occupés et en précisant la durée ;
- ↻ une copie lisible d'une pièce d'identité en cours de validité ;
- ↻ un justificatif de tous les services accomplis ou des emplois occupés notés sur le curriculum vitae ;
- ↻ une enveloppe timbrée au tarif rapide en vigueur, portant les nom, prénom et l'adresse du candidat pour l'informer du résultat de la sélection.

Agent des Services Hospitaliers Qualifiés]

Martine CHARBONNIER  
Adjointe au Directeur  
des Ressources Humaines  
HOSPITALISATION A DOMICILE AP-HP

## Date limite de candidature

au plus tard le **vendredi 14 octobre 2016**

et **exclusivement** par envoi postal, le cachet de la poste faisant foi, à l'adresse ci-dessous :

**HOSPITALISATION A DOMICILE**  
**Direction des Ressources Humaines**  
**14, rue Vésale**  
**75005 PARIS**

## Sélection des candidats sur dossier

Une commission de sélection composée de trois membres examinera les dossiers de candidature et retiendra des candidats qui seront invités à se présenter à une audition publique.

La liste des candidats sélectionnés pour l'audition sera affichée dans les mêmes conditions que le présent avis.

Les candidats recevront :

- soit une convocation à un entretien avec la commission
- soit une lettre leur signifiant que la commission ne les a pas retenus

## Calendrier des auditions

Les auditions se dérouleront dans la période du :

**Les mercredi 7 décembre 2016 et jeudi 8 décembre 2016**

## Liste des candidats déclarés aptes à un recrutement

A l'issue de l'audition, la commission arrête par **ordre d'aptitude** la liste des candidats qu'elle déclare apte à un recrutement, en prenant en compte notamment **des critères professionnels**.

La liste des candidats déclarés aptes sera affichée dans les mêmes conditions que le présent avis.

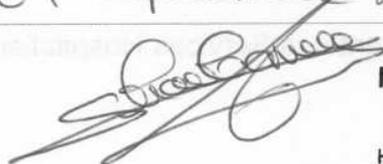
La liste demeure valable jusqu'à la date du recrutement suivant.

## Recrutement : nomination et affectation

Après vérification des conditions requises pour l'entrée dans la fonction publique hospitalière et l'avis favorable du médecin du travail, les candidats déclarés aptes sont nommés et affectés par le directeur du site, comme stagiaires de la fonction publique hospitalière.

Les nominations interviendront dans le respect de l'ordre d'aptitude au fur et à mesure de la vacance des emplois ouverts à recrutement par le présent avis.

Le 07 Septembre 2016



Agent des Services Hospitaliers Qualifiés]

**Martine CHARBONNIER**  
Adjointe au Directeur  
des Ressources Humaines  
HOSPITALISATION A DOMICILE AP-HP

Direction départementale de la cohésion sociale de Paris

75-2016-09-05-009

Arrêté désignation des membres du CHCST de la DDCS75



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Le Préfet de la région d'Ile de France  
Préfet de Paris  
Officier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite

**Arrêté portant désignation des membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) de la direction départementale de la cohésion sociale de Paris**

**Le directeur départemental de la cohésion sociale de Paris,**

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 9 bis, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État, notamment son article 15 ;

Vu le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 modifié relatif aux directions départementales interministérielles ;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatifs aux comités techniques dans les administrations de l'État ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2015-002 du 11 février 2015 relatif à la création comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la direction départementale de la cohésion sociale de Paris ;

Vu l'arrêté n° 2015-003 du 23 février 2015 fixant la composition du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la direction départementale de la cohésion sociale de Paris ;

Vu le courrier du 21 juillet 2016 du syndicat CFDT INTERCO portant désignation de ses représentants au comité technique de Paris ;

Vu les désignations des représentants titulaires et suppléants par les organisations syndicales ayant obtenues des sièges au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ;

**Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Sont nommés représentants de l'administration au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la direction départementale de la cohésion sociale de Paris :

- M. Éric LAJARGE, directeur départemental de la cohésion sociale de Paris, président ;
- Mme Marieke CHOISEZ, secrétaire générale.

## Article 2

Sont désignés représentants du personnel au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la direction départementale de la cohésion sociale de Paris :

### En qualité de membres titulaires :

#### Pour le syndicat UNSA Fonction Publique

- Mme Patricia OSGANIAN
- M. Patrick MEINIER

#### Pour le syndicat CGT

- Mme Elodie HANNNOUCENE

#### Pour le syndicat CFTD - UFFA-CFTD

- Mme Nadia BERKAOUI

### En qualité de membres suppléants :

#### Pour le syndicat UNSA Fonction Publique

- Mme Laure DIOUDONNAT
- M. Dominique GUINDEUIL

#### Pour le syndicat CGT

- Non désigné à ce jour

#### Pour le syndicat CFTD - UFFA-CFTD

- M. André JOURDE

## Article 3

Participent également aux travaux comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la direction départementale de la cohésion sociale de Paris en application des termes du décret du 28 mai 1982 modifié :

- Le médecin de prévention : Eva FIGUIERE
- L'assistant de prévention : Mme Marie-Laure LECA
- L'inspectrice de santé et de sécurité au travail par intérim : Mme Véronique LABORDES

## Article 4

L'arrêté n° 2014-004 du 16 mai 2014 portant désignation des membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la direction départementale de la cohésion sociale de Paris est abrogé.

## Article 5

Le directeur départemental de la cohésion sociale de Paris est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France, préfecture de Paris et sera accessible sur le site internet de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris : [www.ile-de-france.gouv.fr](http://www.ile-de-france.gouv.fr).

Fait à Paris,      **05 SEP. 2016**

Le directeur départemental,



Éric LAJARGE

2016-09-05

1

Direction départementale de la cohésion sociale de Paris

75-2016-09-05-008

Arrêté désignation des membres du comité technique de la  
DDCS75



Le Préfet de la région d'Ile de France  
Préfet de Paris  
Officier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite

### **Arrêté portant désignation des membres du Comité Technique (CT) de la direction départementale de la cohésion sociale de Paris**

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 82-452 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatifs aux comités techniques dans les administrations de l'Etat ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2014-005 du 4 juillet 2014 relatif au comité technique de la direction départementale de la cohésion sociale de Paris ;

Vu l'arrêté n° 2014-002 du 8 décembre 2014 du directeur départemental de la cohésion sociale de Paris fixant la composition du comité technique de la direction départementale de la cohésion sociale de Paris ;

Vu le courrier du 8 janvier 2015 du syndicat CFDT INTERCO portant désignation de ses représentants au comité technique de la DDCCS de Paris ;

Vu le courrier du 17 février 2016 du syndicat UGFF CGT portant désignation de ses représentants au comité technique de la DDCCS de Paris ;

Vu le courrier du 8 janvier 2015 du syndicat UNSA Fonction Publique portant désignation de ses représentants au comité technique de la DDCCS de Paris ;

Vu le courrier du 21 juillet 2016 du syndicat UGFF CGT portant désignation de ses représentants au comité technique de la DDCCS de Paris ;

Sur proposition du directeur départemental de la cohésion sociale de Paris ;

### **ARRÊTE**

#### **Article 1er**

Sont désignés en qualité de représentants de l'administration au comité technique de la direction départementale de la cohésion sociale de Paris :

- M. le directeur départemental de la cohésion sociale de Paris ou son représentant
- Mme la secrétaire générale ou son représentant

## Article 2

Sont désignés en qualité de représentants du personnel au comité technique de la direction départementale de la cohésion sociale de Paris :

### Titulaires :

#### Pour le syndicat UNSA Fonction Publique

- Mme Patricia OSGANIAN
- M. Vincent LE CORNO

#### Pour le syndicat UGFF CGT

- Mme Elodie HANNOUCENE

#### Pour le syndicat CFDT INTERCO

- Mme Maryse TRUEL-COMBE

### Suppléants :

#### Pour le syndicat UNSA Fonction Publique

- Mme Laure DIOUDONNAT
- M. Dominique GUINDEUIL

#### Pour le syndicat UGFF CGT

- Non désigné à ce jour

#### Pour le syndicat CFDT INTERCO

- M. André JOURDE

## Article 3

Le président est assisté en tant que de besoin par le ou les représentants de l'administration exerçant des fonctions de responsabilités et concernés par les questions ou projets de texte soumis à l'avis du comité.

#### Article 4

Le directeur départemental de la cohésion sociale de Paris est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France, préfecture de Paris et sera accessible sur le site internet de la préfecture de la région d'Ile-de France, préfecture de Paris : [www.ile-de-france.gouv.fr](http://www.ile-de-france.gouv.fr).

Fait à Paris, le **05 SEP. 2016**

Le directeur départemental de la cohésion sociale de Paris

  
Éric LAJARGE

18

Direction régionale des entreprises, de la concurrence et de  
la consommation, du travail et de l'emploi

75-2016-08-31-009

Décision préfectorale sur le dispositif Garantie Jeunes

Décision préfectorale N°

Portant sur le dispositif expérimental de la Garantie jeunes

Le préfet de la Région d'Ile de France, préfet de Paris

Officier de la Légion d'Honneur

Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le décret n°2015-1890 du 30 décembre 2015 relatif à l'expérimentation de la garantie- jeunes,

Vu l'arrêté du 29 février 2016 fixant la liste des territoires concernés par l'expérimentation,

Vu l'instruction DGEFP du 11 octobre 2013 relative à la mise en œuvre de la garantie jeunes sur les territoires pilotes,

Vu l'arrêté n° 2016-014 du directeur de la Direccte d'Ile-de-France portant subdélégation de signature au titre de l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputées sur le budget,

Considérant les propositions d'entrée dans le dispositif Garantie jeunes présentées par la Mission Locale de Paris en date du 31 août 2016 concernant la liste des candidats ci-dessous,

Considérant que les intéressés remplissent les conditions d'éligibilité au dispositif Garantie jeunes défini par le décret n°2015-1890,

Considérant les avis émis par le comité local d'attribution et de suivi en date du 31 août 2016,

Considérant que les intéressés s'engagent en contrepartie de l'aide financière obtenue à suivre activement et régulièrement l'ensemble des actions proposées par la mission locale, en charge de son accompagnement intensif et personnalisé, visant à favoriser son autonomie dans la vie active,

Qu'ils s'engagent en outre à déclarer chaque mois une attestation sur l'honneur des ressources à la mission locale.

## **DECIDE**

Article 1<sup>er</sup>: Les candidats ci-dessous, dont le dossier a reçu un avis favorable de la commission locale d'attribution et de suivi, sont admis, au titre du droit commun au bénéfice de la Garantie jeunes pour une durée initiale de douze mois à compter de la date de signature du contrat d'engagement (CERFA N°14994\*01). Les 15 jeunes visés par la présente décision sont :

- SINGH Harpreet
- ZENELI Adrian
- SELVARAJAH Santhiya
- KHOUDI Yousra
- KOULIBABY Bano
- PAGES Ludivine
- LANDOLSI Samah
- DIEBATE Bobo
- FERREIRA Andréa
- AGNAN Kevin
- IYASSU David
- DABO Fatoumata
- DJARAI Sarah
- KAPINGA Chay
- THIENNOT Mickaël

Article 2 : Le bénéficiaire devra répondre à la convocation qui lui sera faite par la mission locale dans un délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision.

Au-delà de ce délai, le bénéfice de l'entrée dans la Garantie jeunes sera considéré comme caduc.

Article 3 : En cas de contestation, la présente décision peut faire l'objet dans les deux mois suivant sa notification :

- . D'un recours gracieux auprès du préfet de Paris,
- . D'un recours hiérarchique devant le préfet de la région d'Ile de France, Préfet de Paris,
- . D'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Paris.

A Paris, le 31 août 2016.

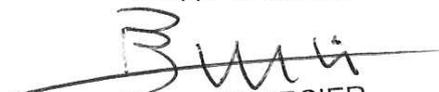
Pour le Préfet et par subdélégation,

Le directeur régional adjoint de la DIRECCTE d'Ile-de-France, par délégation,

Le directeur régional adjoint, responsable de l'unité départementale de Paris et par délégation,

Le directeur à l'emploi et au développement économique de l'unité départementale de Paris

Philippe BOURSIER



Philippe BOURSIER  
Directeur de la DEDE

Direction régionale et interdépartementale de l'équipement  
et de l'aménagement

75-2016-09-07-002

Avis d'information relatif au Plan de Sauvegarde de Mise  
en Valeur révisé du 7ème arrondissement de Paris

**PRÉFET DE LA RÉGION ILE-DE-FRANCE,  
PRÉFET DE PARIS**

*Direction régionale et interdépartementale  
de l'équipement et de l'aménagement  
d'Ile de France*

*Unité Départementale de Paris*

Paris, le 7 septembre 2016

**Avis d'information relatif  
au Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur révisé  
du 7<sup>ème</sup> arrondissement de Paris**

n°

L'arrêté n°75-2016-08-09-002, du 9 août 2016, du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris portant approbation de la révision du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) révisé du 7<sup>e</sup> arrondissement de Paris a été publié au recueil des Actes Administratifs n° 75-2016-165 du 10 août 2016.

Le PSMV révisé du 7<sup>ème</sup> arrondissement peut être consulté sur place et sur rendez-vous :

- à la préfecture de la région Ile-de-France, préfecture de Paris  
Direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Ile-de-France  
Unité Départementale de l'Équipement et de l'Aménagement de Paris, 5 rue Leblanc – 75 015 Paris
- à la direction régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France  
Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de Paris, 45-47 rue Le Peletier, 75 009 Paris
- à la mairie de Paris, direction de l'urbanisme Pôle accueil et service à l'utilisateur (PASU), 6 promenade Claude Levi-Strauss - 75 013 Paris

Pour le préfet de la région Ile-de-France, Préfet de Paris,  
Le directeur régional et interdépartemental adjoint de l'équipement  
et de l'aménagement de la région Ile-de-France,  
directeur de l'unité départementale de Paris

Signé : Raphaël HACQUIN

Direction régionale et interdépartementale de l'équipement  
et de l'aménagement

75-2016-09-06-003

Ordre de la prochaine Commission Départementale  
d'Aménagement Commercial de Paris du 14/09/16

**Commission départementale d'aménagement commercial de Paris**

**ORDRE DU JOUR**

**Réunion du mercredi 14 septembre 2016**

---

**Examen des dossiers :**

- **9h30 : Demande d'extension du supermarché « Carrefour Market », futur « Market Alesia »** au 102-104 avenue du Général Leclerc et 3-5 rue Friant à Paris 14<sup>ème</sup>. Cette extension de 441 m<sup>2</sup> de surface de vente portera la surface de vente totale à 2 258 m<sup>2</sup>. Le dossier est présenté par la SAS « CSF », agissant en qualité d'exploitant.
  
- **10h15 : Demande de création d'un ensemble commercial sis 26<sup>bis</sup> - 32 rue François 1<sup>er</sup> à Paris 8<sup>ème</sup> d'une surface de vente totale de 1 090 m<sup>2</sup>** comprenant 3 moyennes surfaces non alimentaires relevant du secteur 2 (soit les moyennes surfaces A de 310 m<sup>2</sup>, B de 470 m<sup>2</sup>, et C de 310 m<sup>2</sup>). Ce dossier est présenté par EUROPE 1 IMMOBILIER agissant en qualité de propriétaire de l'ensemble immobilier.
  
- **11h00 : Demande d'extension d'un ensemble commercial, situé au 50 Avenue Montaigne, Paris 8<sup>ème</sup>, par agrandissement de la surface de vente du magasin Barbara Bui de 114 m<sup>2</sup>**, ce qui portera la surface de vente totale à de 1 285 m<sup>2</sup>. La demande est présentée par la SCI 50 Avenue Montaigne, agissant en qualité de propriétaire.

Préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris

75-2016-09-05-007

**ARRETE PREFECTORAL COMMISSION  
D'ORGANISATION DES ELECTIONS DES MEMBRES  
DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE**



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE PARIS

**Arrêté préfectoral n° 75-2016-05-10-005**  
**fixant la composition de la commission d'organisation des élections**  
**des membres de la chambre de commerce et d'industrie de région Paris Île-de-France**  
**et des chambres de commerce et d'industrie départementales de Paris, Yvelines, Hauts-de-Seine,**  
**Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne et Val-d'Oise**  
**et des délégués consulaires de novembre 2016**

Le préfet de la Région d'Ile-de-France,  
préfet de Paris  
Officier de la Légion d'honneur  
Officier de l'Ordre national du Mérite

Vu le code du commerce et, notamment, ses articles L.713-17, R.713-13, R.713-14, R.713-17, R.713-18, R.713-34 à R.713-35, A.713-9 et A.713-15 à A.713-16 ;

Vu le code électoral ;

Vu l'arrêté du 10 mai 2016 portant convocation des électeurs et relatif au dépôt des candidatures pour l'élection des membres des chambres de commerce et d'industrie ;

Vu l'arrêté du 13 juillet 2016 portant convocation des électeurs pour l'élection des délégués consulaires ;

Vu la circulaire du 13 juillet 2016 du ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique, relative à la mise en œuvre de l'élection des membres des chambres de commerce et d'industrie dont le scrutin se déroulera du 20 octobre au 2 novembre 2016 ;

Vu la circulaire JUSB1616342C du 11 août 2016 du garde des Sceaux, ministre de la justice, relative à l'élection des délégués consulaires.

Vu les désignations effectuées par le président du tribunal de commerce de Paris, le président de la chambre de commerce et d'industrie de région Paris Île-de-France, le directeur général de la chambre de commerce et d'industrie de Paris, le président de la chambre de commerce et d'industrie de région Paris Île-de-France et par le directeur de La Poste ;

Sur la proposition de la préfète, secrétaire générale de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris,

**A R R Ê T E :**

**Article 1er :** La commission d'organisation des élections (COE) instituée à Paris à l'occasion des élections des membres de la chambre de commerce et d'industrie de région Paris Île-de-France et des chambres de commerce et d'industrie départementales de Paris, Yvelines, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne et Val-d'Oise, et des délégués consulaires du 2 novembre 2016, est composée comme suit :

**Présidente :**

- Mme Virginie FRANÇOIS, chef du bureau des élections, du mécénat et de la réglementation économique à la préfecture de région Île-de-France, préfecture de Paris, représentant le préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris ;

.../...

courriel : [pref-elections@paris.gouv.fr](mailto:pref-elections@paris.gouv.fr) – site internet : <http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france>  
5, rue Leblanc – 75911 PARIS CEDEX 15 – Tél. : 01 82 52 40 00

- Assistée de M. Léo CHAUSSABEL, adjoint au chef du bureau des élections, du mécénat et de la réglementation économique à la préfecture de région Île-de-France, préfecture de Paris ;

**Membres :**

- M. Jean MESSINESI, président du tribunal de commerce de Paris, titulaire
- M. Michel HEMONNOT, juge au tribunal de commerce de Paris, représentant le président de cette juridiction, suppléant ;
- M. Pierre DESCHAMPS, membre de la chambre de commerce et d'industrie de région Paris Ile-de-France.
- M. Laurent ISSERTE, cadre à La Poste, pour ce qui concerne les seules attributions définies au 2° et 3° de l'article R.713-14 du code de commerce, titulaire ;
- M. Philippe VIGNERON, cadre à La Poste, pour ce qui concerne les seules attributions définies au 2° et 3° de l'article R.713-14 du code de commerce, suppléant.

Le secrétariat de la commission est assuré:

➤ **pour l'élection des membres des chambres de commerce et d'industrie, par :**

- M. Philippe DO NGOC, responsable du pôle affaires réglementaires et électorales à la chambre de commerce et d'industrie de région Paris Ile-de-France représentant le directeur général de cette même chambre ;

➤ **pour l'élection des délégués consulaires :**

- M. Philippe DO NGOC, responsable du pôle affaires réglementaires et électorales à la chambre de commerce et d'industrie de région Paris Ile-de-France, représentant le directeur général de cette même chambre ;
- M. Dieudonné MPOUKI-MOUSSOUKI, greffier associé du tribunal de commerce de Paris, titulaire ;
- M. Thomas DENFER, greffier associé du tribunal de commerce de Paris, suppléant

**Article 2. :** La séance d'installation de la COE aura lieu le vendredi 9 septembre 2016 à la préfecture de la région Île-de-France, préfecture de Paris, 5 rue Leblanc, 75015 Paris.

**Article 3 :** La préfète, secrétaire générale de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et le directeur de la modernisation et de l'administration sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de Police, accessible sur le site Internet de la préfecture de Paris ([www.paris.pref.gouv.fr](http://www.paris.pref.gouv.fr)), et notifié aux personnes désignées à l'article 1er..

Fait à Paris, le **5 SEP. 2016**

Le préfet de la région d'Île-de-France,  
préfet de Paris

Le Directeur de la Modernisation  
et de l'Administration

**Olivier ANDRÉ**

Préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris

75-2016-09-06-006

**ARRETE PREFECTORAL FIXANT LA COMPOSITION  
DE LA COMMISSION CHARGEE DE VEILLER A LA  
REGULARITE DU SCRUTIN ET DE PROCLAMER  
LES RESULTATS A L'OCCASION DE L'ELECTION  
DES JUGES DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE  
PARIS DU 5 OCTOBRE 2016**



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## PRÉFET DE PARIS

### Arrêté préfectoral fixant la composition de la commission chargée de veiller à la régularité du scrutin et de proclamer les résultats à l'occasion de l'élection des juges du Tribunal de commerce de Paris du 5 octobre 2016

Le préfet de la région d'Île-de-France,  
préfet de Paris,  
Officier de la Légion d'honneur  
Officier de l'Ordre national du mérite

Vu le code de commerce et, notamment, ses articles L.723-13 et R.723-8 ;

Vu le code électoral et, notamment, ses articles L.49, L.50, L.65 à L.67 et L.86 à L.117 ainsi que ses articles R.52, R.54 alinéa 1, R.59 alinéa 1, R.62, R.63 alinéa 1 et R.68 mentionnés respectivement aux articles L.723-12 et R.723-15 du code de commerce ;

Vu l'arrêté ministériel du 24 mai 2011, relatif aux bulletins de vote pour l'élection des juges des tribunaux de commerce, des chambres commerciales des tribunaux de grande instance dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin, de la Moselle et des tribunaux mixtes de commerce ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 75.216 03 05<sup>005</sup> du 5 septembre 2016, relatif à l'élection des juges du tribunal de commerce de Paris du 5 octobre 2016 ;

Vu les désignations effectuées par le premier président de la cour d'appel de Paris ;

Sur la proposition de la préfète, secrétaire générale de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris ;

### A R R Ê T E :

**Article 1<sup>er</sup>** : La commission chargée de veiller à la régularité du scrutin et de proclamer les résultats, instituée à l'occasion du renouvellement partiel des juges du tribunal de commerce de Paris des 5 et, éventuellement, 18 octobre 2016, est composée comme suit :

#### Président :

- M. Jean-Paul BESSON, magistrat.

#### Membres :

- Mme Anne-Sophie STORELV, magistrate,
- M. Stéphane NAFIR-GOUILLO, magistrat.

./...

Le secrétariat de la commission est assuré par un greffier du tribunal de commerce de Paris.

**Article 2** : La préfète, secrétaire générale de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris et le directeur de la modernisation et de l'administration sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de Police, accessible sur le site Internet de la préfecture de Paris ([www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france](http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france)), et notifié aux membres de la commission susmentionnée.

Fait à Paris, le **6 SEP. 2016**

Pour le préfet de la région d'Île-de-France,  
préfet de Paris, et par délégation,  
le directeur de la modernisation et de l'administration,



Olivier ANDRÉ

Préfecture de Police

75-2016-09-06-005

Arrêté n°2016-01141 portant délivrance du certificat de  
compétences de formateur en prévention et secours  
civiques



16215171

**PREFECTURE DE POLICE**  
SECRETARIAT GÉNÉRAL DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SECURITE  
DEPARTEMENT DEFENSE-SECURITE

ARRETE N° 2016-01141

Portant délivrance du certificat de compétences de formateur en prévention et secours civiques

LE PREFET DE POLICE,

- Vu l'arrêté du 4 septembre 2012 fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques » ;
- Vu l'annexe n°150048 du 12 novembre 2015 à l'arrêté n°2013-01054 du 14 octobre 2013 portant composition du jury pour les examens de certification à la pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques (PAEFPSC) à Paris et dans les départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne ;
- Vu le procès verbal en date du 18 novembre 2015 validant des candidats à l'examen de certification à la pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques.

ARRETE

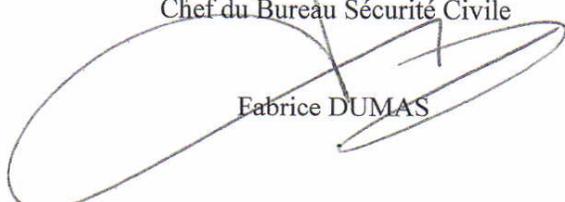
Article 1 : La certification de compétence à la « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques » organisée par l'Association départementale d'enseignement et de développement du secourisme 93, à Paris 15<sup>ème</sup>, est délivrée aux personnes dont les noms suivent par ordre alphabétique avec le département du lieu de résidence :

Monsieur CHAIGNE Gérald (Hauts-de-Seine) ;  
Monsieur CHAPUT Clément (Hauts-de-Seine) ;  
Monsieur GIRARD Clément (Vienne) ;  
Monsieur MENARD Julien (Seine-et-Marne) ;  
Monsieur PAILLARD Alexandre (Seine-Saint-Denis) ;  
Monsieur TRICOT Vincent (Paris) ;  
Monsieur VALAT Damien (Seine-Saint-Denis) ;  
Monsieur VILLENEUVE Quentin (Seine-Saint-Denis).

Article 2 : - Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

PARIS, le 06 SEP. 2016

Pour le préfet de police,  
Pour le préfet, secrétaire général  
de la zone de défense et de sécurité,  
L'Attaché Principal d'Administration de l'Etat  
Chef du Bureau Sécurité Civile

  
Fabrice DUMAS

REPUBLIQUE FRANÇAISE

*Liberté Egalité Fraternité*

9, boulevard du Palais – 75195 PARIS CEDEX 04 – Tél. : 01 53 71 53 71 ou 01 53 73 53 73

Serveur vocal : 08 91 01 22 22 (0,225 € la minute)

3611 PREFECTURE DE POLICE (gratuit les trois premières minutes puis 0,112 € par tranche de deux minutes)

Préfecture de Police

75-2016-09-06-004

Arrêté n°2016-01142 portant délivrance du certificat de  
compétences de formateur en prévention et secours  
civiques.



**PREFECTURE DE POLICE**  
SECRETARIAT GÉNÉRAL DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SECURITE  
DEPARTEMENT DEFENSE-SECURITE

ARRETE N° 2016-01142

Portant délivrance du certificat de compétences de formateur aux premiers secours

LE PREFET DE POLICE,

- Vu l'arrêté du 3 septembre 2012 fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours » ;
- Vu l'annexe n°150054 du 19 novembre 2015 à l'arrêté n°2013-01054 du 14 octobre 2013 portant composition du jury pour les examens de certification à la pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours (PAEFPS) à Paris et dans les départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne ;
- Vu le procès verbal en date du 23 novembre 2015 validant des candidats à l'examen de certification à la pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours.

ARRETE

Article 1 : La certification de compétence à la « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours » organisée par la Protection Civile de Paris, à Paris 15<sup>ème</sup>, est délivrée aux personnes dont les noms suivent par ordre alphabétique avec le département du lieu de résidence :

Madame BLET Aurélie (Val-de-Marne) ;  
Madame GRIGORIEFF Eléna (Paris) ;  
Madame KOCA Stéphanie (Bouches-du-Rhône) ;  
Monsieur KROL Rémi (Bouche-du-Rhône) ;  
Monsieur LANG Romain (Essonne) ;  
Monsieur LEBRUN Benoît (Seine-et-Marne) ;  
Monsieur MARTIN Jean-François (Hauts-de-Seine) ;  
Monsieur PANTOUX Mathias (Aisne) ;  
Monsieur SINISI Maxime (Hauts-de-Seine) ;  
Monsieur TABUTEAU Nicolas (Val-de-Marne) ;  
Monsieur THERMEUS Josué (Val-d'Oise) ;  
Madame XAYSOURINH Nayna (Seine-Maritime).

Article 2 : - Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

PARIS, le **06 SEP. 2016**

Pour le préfet de police,  
Pour le préfet, secrétaire général  
de la zone de défense et de sécurité,  
L'Attaché Principal d'Administration de l'Etat  
Chef du bureau Sécurité Civile



Fabrice DUMAS

REPUBLIQUE FRANÇAISE

*Liberté Egalité Fraternité*

9, boulevard du Palais – 75195 PARIS CEDEX 04 – Tél. : 01 53 71 53 71 ou 01 53 73 53 73

Serveur vocal : 08 91 01 22 22 ( 0,225 € la minute )

3611 PREFECTURE DE POLICE (gratuit les trois premières minutes puis 0,112 € par tranche de deux minutes)  
<http://www.prefecture-police-paris.interieur.gouv.fr> – mël : [cabcom.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr](mailto:cabcom.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr)

Préfecture de Police

75-2016-08-26-008

Arrêté n°DTPP-2016-033 portant abrogation de  
l'habilitation sanitaire accordé au docteur vétérinaire  
Margaux BRULE.



**PREFET DE POLICE**  
**DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA PROTECTION DES POPULATIONS DE PARIS**

Service « Protection et Santé Animales,  
Environnement »

**ARRÊTÉ N° DDPP – 2016 - 033** du **26 AOÛT 2016**  
**PORTANT ABROGATION DE L'HABILITATION SANITAIRE**

LE PREFET DE POLICE,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles L. 203-1 à L. 203-7 et R. 203-3 à R. 203-16,

Vu l'arrêté du 23 juillet 2012 relatif aux conditions d'exercice du vétérinaire sanitaire,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2016-819 du 30 juin 2016 accordant délégation de signature au Directeur départemental de la protection des populations de Paris,

Vu l'arrêté préfectoral n° DTPP-2015-207 du 19 mars 2015 octroyant l'habilitation sanitaire au Docteur Vétérinaire Margaux BRULE (numéro d'inscription à l'ordre des vétérinaires : 27327),

Vu les courriers de M<sup>me</sup> Margaux BRULE, des 08 et 11 août 2016, indiquant un changement de domicile professionnel administratif qui se situe désormais dans le département du Nord,

Sur proposition du Directeur départemental de la protection des populations de Paris,

**ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup> :**

L'habilitation sanitaire susvisée, octroyée au **Docteur Vétérinaire Margaux BRULE** pour les départements de Paris, de l'Essonne, des Hauts-de-Seine, du Val-de-Marne et des Yvelines, est abrogée à compter de la date du présent arrêté.

**Article 2 :**

Le Directeur départemental de la protection des populations de Paris est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Région Ile-de-France, Préfecture de Paris et de la Préfecture de Police.

pour le Préfet de Police et par délégation,  
le Directeur départemental de la protection  
des populations de Paris

Jean-Bernard BARIDON

8, rue Froissart – 75153 PARIS Cédex 3

Tél. : 01.40.27.16.00. – Fax : 01.42.71.09.14. – Courriel : [ddpp@paris.gouv.fr](mailto:ddpp@paris.gouv.fr)

Préfecture de Police

75-2016-07-01-016

Liste des arrêtés d'autorisation à publier, relatifs à l'installation d'un système de vidéoprotection après avis de la Commission Départementale de Vidéoprotection du 1er juillet 2016.

Liste des arrêtés d'autorisation à publier, relatifs à l'installation d'un système de vidéoprotection après avis de la Commission Départementale de Vidéoprotection du 1er juillet 2016

numéro de l'arrêté préfectoral	Déclarant	Qualité	Nom de la société	Adresse de l'établissement	Arrondissement
20161142 VS 75	M. Kim PHAM	Directeur Général	THEATRE DE LA COMEDIE FRANCAISE	Pénitenciers vidéoprotégés : - rue de Montpensier, - rue de Richelieu, - place Colette	1
20083698 VSR 75	M. Jean-François AUBERT	Directeur Général	CHOPARD	1 place Vendôme	1
20161236 VS 75	M. Nicolas PAINE	Gérante	GRAFF DIAMONDS SARL "GRAFF" Bijouterie de luxe	17 place Vendôme	1
20161095 VS 75	M. Sébastien SANNIE	Gérant	LE CAMELIA "LE REYNOU" Restaurant	2 bis quai de la Mégisserie	1
20161209 VS 75	M. Guillaume DE BLIC	Directeur Général France	LACOSTE	Carrousel du Louvre 99 rue de Rivoli	1
20161262 VS 75	M. Guillaume DE BLIC	Directeur Général France	LACOSTE	Centre commercial Forum des Halles	1
20161261 VS 75	M. Guillaume BORD	Maintenance Manager	ADIDAS France	101 Porte Berger Centre commercial Forum des Halles	1
20161127 VS 75	M. Patrick PERETTI	Gérant	SARL LOCLA Laverie-Libre Service	7 rue Jean-Jacques Rousseau	1
20161249 VS 75	M. Gilles MARTINS	Directeur	MONOPRIX SA "MONOP"	4 rue de la Bourse	2

20161248 VS 75	Mme Jessica NKEOUA-LOUFOULAMBA	Gérante	LES DOIGTS D'UNE FEE Prêt-à-Porter	18 bis rue de Tiquetoune	2
20161250 VS 75	M. Laurent VOISANGRIN	Responsable Sécurité	HENNES & MAURITZ Prêt-à-Porter	35 rue Montmartre	2
20081878 BVSX 75	M. Tibério DEL RANCO	Responsable Régional Sécurité	LA POSTE ARTS ET METIERS	259 rue Saint Martin	3
20161227 VS 75	Mme Catherine DI MARIA	Directrice Générale	EMMAUS ALTERNATIVES	74 rue Turbigo	3
20090655 VSR 75	M. Thierry ABRIEU	Gérant	KFC REPUBLIQUE Restaurant	21 place de la République	3
20161099 VS 75	M. Walter DIAS	Directeur Technique	CARON SERVICE Bar	32 rue Notre-Dame-de-Nazareth	3
20161244 VS 75	M. Sébastien VILLEROY	Gérant	BOUTIQUE PARISIENNE VINTAGE PAUL MARIUS Maroquinerie	12 rue Rambuteau	3
20100130 VSR 75	Mme Angela ZABALETA	Responsable Sécurité et Process	MARIONNAUD	180 rue du Temple	3
20162137 VS 75	Mme Camille BLANCHET	Responsable Ressources Humaines	CHANEL DISTRIBUTION PARFUMS	40 rue des Francs Bourgeois	3
20110463 VSR 75	M. Jean-Paul LOUVION	Dirigeant	ETUDE SCP LOUVION BEDDOUK Huissiers de Justice	7 rue Sainte Anastase	3
20161243 VS 75	M. Charles STROBEL	Président	LES CONSONNES SAS "Le chant des voyelles" Restaurant	2-4 rue des Lombards	4
20161086 VS 75	Mme Chantal DAHIEZ	Gérante	LE COMPTOIR DES SAVONNIERS PARIS	13 rue Sainte-Croix de la Bretonnerie	4
20120154 BVS 75	Mme Ramata CISSE	Responsable Ressources Humaines	SA FASHION B AIR "BEL AIR" Prêt-à-Porter	2 rue des Rosiers	4

20120155 BVS 75	Mme Ramata CISSE	Responsable Ressources Humaines	SA FASHION B AIR "BEL AIR" Prêt-à-Porter	44 rue Saint-Antoine	4
20161245 VS 75	M. Fabien DEPOUTOT	Assistant travaux/ Maintenance	LANCEL SOGEDI Maroquinerie	43 rue des Francs Bourgeois	4
20161277 VS 75	Mme Anne Charlotte	VIVANT	SOURCES VIVES DE JERUSALEM Librairie	10 rue des Barres	4
20086679 VSR 75	M. Raphaël CARVALHOSA	Directeur	NIKE RETAIL BV NIKE STORE LES HALLES	24 rue Aubry le Boucher	4
20160667 VS 75	M. Viggo HANDELAND	Directeur Général	AMUNDSEN France SAS "LE COMPTOIR BELGE" Restauration	112-114 rue Mouffetard	5
20085661 BVS 75	M. Matthieu VUILLEMIN	Directeur	CSF CARREFOUR MARKET	34 rue Monge	5
20161078 VS 75	M. Jérémy BOWN	Directeur Général	THE MAZET Restaurant	61 rue Saint André des Arts	6
20161076 VS 75	M. Philippe RENARD	Président	LA TABLE DU Luxembourg Restauration	7 rue Guynémer	6
20161280 VS 75	Mme Francine THEME	Gérante	LE 12 SARL ALPHA SWING Restauration	12 rue Dauphine	6
20111117 VSR 75	M. Jean Jacques SALAUN	Directeur Général	ZARA France	59-63 rue de Sévres	6
20120156 BVS 75	Mme Ramata CISSE	Responsable Ressources Humaines	SA FASHION B AIR "BEL AIR" Prêt-à-Porter	33 rue du Four	6
20161284 VS 75	M. Monique SCHMIDT	Gérante	DSQUARED 2 SARL Prêt-à-Porter	10 rue de Grenelle	6
20161246 VS 75	M. Fabien DEPOUTOT	Assistant travaux/ Maintenance	LANCEL SOGEDI Maroquinerie	43 rue de Rennes	6

20161178 VS 75	M. Jérôme TRMAL	Responsable Sécurité	LOUIS VUITTON MALLETTIER	170 boulevard Saint Germain des Près	6
20161082 VS 75	M. Houcine KERFI	Gérant	CARREFOUR EXPRESS	43 avenue de Saxe	7
20161282 VS 75	M. François LAMBERT	Directeur	SARL LAMBERT Glaces	39 rue Clerc	7
20160992 VS 75	M. Pierre LETOURNEUR	Président Directeur Général	SAS TEINTURERIES LE TOURNEUR	35 avenue de Suffren	7
20160869 VS 75	M. Ger LUIJTEN	Directeur de la Formation	FONDATION CUSTODIA HOTEL TURGOT	121 rue de Lille	7
20161150 VS 75	M. Julien BARDOU	Directeur	NJ KIDS AMELIE Prêt-à-Porter	170 bis rue de Grenelle	7
20161343 VS 75	M. Jérôme TRMAL	Responsable Sécurité	SOCIETE-DES MAGASINS LOUIS VUITTON France	Le Bon Marché 24 rue de Sèvres	7
20161254 VS 75	Mme Rachel VILLENAVE	Gérante	SARL LES BAINS DE GRENELLE Spa	76 rue de Grenelle	7
20160990 VS 75	M. Pierre LETOURNEUR	Président Directeur Général	SAS TEINTURERIES LE TOURNEUR	116 rue Saint Dominique	7
20160616 VS 75	M. John DOYLE	Directeur Général	LE CREUSET France ART DE LA TABLE	14 rue Tronchet	8
20161133 VS 75	M. Stéphane CHASSERIAUD	Directeur Sécurité	SOCIETE CARTIER	10 cité du Retro	8
20161264 VS 75	M. Xavier LARROQUE	Responsable Développement	LA VIE CLAIRE	85 boulevard Haussmann	8
20161083 VS 75	M. Jeremy BOWN	Gérant	THE CRICKETER SA REGENCY 94 Restaurant	41 rue des Mathurins	8

20120164 BVS 75	Mme Ramata Cisse	Responsable Ressources Humaines	SA FASHION B AIR "BEL AIR" Prêt-à-Porter	26 avenue des Champs Elysées	8
20161269 VS 75	M. Guillaume DE BLIC	Directeur Général France	LACOSTE	Espace commercial Gare Saint Lazare	8
20161189 VS 75	Mme Liliana CHALMEAU	Président Directeur Général	SAS CAROLIANE "Wagon Chic" Bijouterie	1 cours de Rome	8
20161220 VS 75	M. Marc-Arthur KOHN	Gérant	MARC-ARTHUR KOHN SARL Commissaire-priseur judiciaire	24 avenue Maugnon	8
20161037 VS 75	M. Raphaël DINTILHAC	Responsable Gestion Location Tertiaire	GROUPAMA IMMOBILIER Agence bancaire	69 boulevard Haussmann	8
20161267 VS 75	Mme Charlotte BRUEL	Président Directeur Général	COMPAGNIE DES BATEAUX MOUCHES Transports fluviaux	Périphérie vidéo protégée : Port de la Conférence	8
20161193 VS 75	M. Jacques COJEAN	Directeur	EURL MAISON PARIS "MUSEE FRAGONARD"	Périphérie vidéo protégée : - rue Boudreau, - 3/5, square de l'Opéra Louis-Jouvet, - Impasse Sandrè	8
20160935 VS 75	M. Pierre PELLARREY	Directeur PRINTEMPS HAUSSMANN	SAS PRINTEMPS	Périphérie vidéo protégée : - 51-53 boulevard Haussmann, - 49 rue Caumartin, - 18 rue Albert	9
20083040 VSR 75	M. Arnaud BESEME	Gérant	SARL ARMAEL "CARREFOUR CITY"	9 rue Buffault	9
20083512 VSR 75	M. Michel PARMENTIER	Gérant	SAVCAD MC DONALD'S	65 rue La Fayette	9
20161281 VS 75	Mme Annick RANOUX	Gérante	COMME AU PETIT DOUAI Restauration	38 rue de Douai	9
20160815 VS 75	Mme Valentina NOZZOLILLO	Directrice	HOTEL AXEL OPERA	15 rue Montyon	9
20161085 VS 75	Mme Ilaria CHEMELO	Gérante	TRIESTE 22 MAGASIN CALZEDONIA	38 boulevard des Italiens	9

20161084 VS 75	Mme Ilaria CHEMELO	Gérante	TRIESTE22 MAGASIN CALZEDONIA	39 rue de la Chaussée d'Antin	9
2016101 VS 75	M. Morgan SPILLEMAECKER	Directeur Délégué	LA FRANCAISE DE THEATRE SA "THEATRE DE LA RENAISSANCE"	21 boulevard Saint Martin	9
20081887 BVSX 75	M. Tibério DEL RANCO	Responsable Sécurité	LA POSTE SAMBRE ET MEUSE	46 rue Sambre et Meuse	10
20161153 VS 75	M. Romain ROUBINE	Gérant	MISA SAS LA PISCINE SAINT LOUIS	2 rue Juliette-Dodu	10
20161221 VS 75	M. Josué COHEN SOLAL	Pharmacien titulaire	PHARMACIE COHEN SOLAL	118 rue du Faubourg Poissonnière	10
20161266 VS 75	M. Thillainathan SRIKANTHARAJAH	Gérant	FAST FOOD INDIEN Restauration rapide	193 rue du Faubourg Saint Denis	10
20161144 VS 75	M. Hui Jun WENG	Gérant	LE CHIQUITO Bar Tabac	193 rue La Fayette	10
20120163 BVS 75	Mme Rahmata CISSE	Responsable Ressources Humaines	SA FASHION B AIR "BEL AIR" Prêt-à-Porter	22 rue Beaupaire	10
20160230 VS 75	M. Samuel ODON	Directeur Sécurité SEPHORA	SEPHORA	112, rue de Maubeuge - îlot central	10
20082239 BVSX 75	M. Tibério DEL RANCO	Responsable Régional Sécurité	LA POSTE - BUREAU DE POSTE SAINT MAUR	113 rue Oberkampf	11
20161008 VS 75	M. Roger JOAO	Directeur	LA POSTE PPDC 20	21 rue Bréguet	11
20081275 BVSX 75	M. Tibério DEL RANCO	Responsable Régional Sécurité	LA POSTE GONCOURT	5 rue des Concourt	11
20140800 BVS 75	M. Tibério DEL RANCO	Responsable Régional Sécurité	LA POSTE BELLEVILLE	73 boulevard de Belleville	11

20161234 VS 75	Mme Jocelyne TURANO	Responsable d'établissement	RATP	Périmètre vidéo protégé : - 13/21 rue Jules Vallés, - 102 rue de Charonne	11
20120158 BVS 75	Mme Ramata CISSE	Responsable Ressources Humaines	SA FASHION B AIR "BEL AIR" Prêt-à-Porter	9 rue de Charonne	11
20100005 VSR 75	Mme Angela ZABALETA	Responsable Sécurité et Process	MARIONNAUD	138 boulevard Richard Lenoir	11
20100256 VSR 75	Mme Angela ZABALETA	Responsable Sécurité et Process	MARIONNAUD	142 rue de la Roquette	11
20161077 VS 75	M. Céline WISSELINK	Gérante	LOW AND CO NEONESS Salles de sport	25 boulevard de Belleville	11
20161233 VS 75	M. Céline WISSELINK	Gérante	LOW AND CO NEONESS Salles de sport	50 rue de Malte	11
20161206 VS 75	M. Bernard GUIADER	Directeur d'établissement	PARIS 12 PPDC LA POSTE	65 rue Traversière	12
20081086 VSR 75	Monsieur	Le Responsable des Ressources Humaines et de la Logistique	SOCIETE GENERALE DEC PARIS BERCY	118 rue du Fanbourg Saint-Antoine	12
20161132 VS 75	Mme Sandrine VALERI	Adjointe Responsable Sécurité Immeubles	BRED BANQUE POPULAIRE	18 quai de la Rapée	12
20161131 VS 75	M. Xavier François ALLARD	Directeur	MONOPRIX PICPUS	237 avenue Daumesnil	12
20160418 VS 75	M. Hervé DEBBAH	Directeur Général	PARNESS CRUISES " LE VIP PARIS" Restaurant	7 port de la Rapée	12
20161123 VS 75	M. Arezki TEMAM	Gérant	ATLES AMIRAL PRIMEUR "L'AMIRAL PRIMEUR"	13 boulevard de Reuilly	12
20161177 VS 75	Mme Minying ZHOU	Gérante	SARL ASIA YAO Restauration	9 rue de Lyon	12

20161179 VS 75	M. Régis ROYER	Gérant	BOULANGERIE ROYER	45 boulevard de Reuilly	12
20120159 BVS 75	Mme Ramata CISSE	Responsable Ressources Humaines	SA FASHION B AIR "BEL AIR" Prêt-à-Porter	117 rue du Faubourg Saint-Antoine	12
20161259 VS 75	M. Didier DROUART	Mission Infrastructure et Bâtiments	ESPACE TRI POTERNE DES PEUPLIERS Déchetterie	8 rue Jacques Desrée	12
20161272 VS 75	M. Didier CHARRIAL	Responsable Sécurité THOM EUROPE	GROUPE THOM "HISTOIRE D'OR" Bijouterie	Centre commercial Italie 2 avenue d'Italie	13
20161124 VS 75	M. Arezki TEMAM	Gérant	ATLES AMIRAL PRIMEUR "L'AMIRAL PRIMEUR"	33 rue de l'Amiral-Mouché	13
20161146 VS 75	M. Guillaume DE BLIC	Directeur Général France	LACOSTE	Centre commercial Italie 2 avenue d'Italie	13
20101039 VSR 75	M. Philippe JAROSSAY	Chef d'établissement	MAIRIE DE PARIS	12 place de la Porte de Vanves	13
20080884 VSR 75	Monsieur	Le Gestionnaire des Moyens	SOCIETE GENERALE	5 avenue du Général Leclerc	14
20161238 VS 75	M. Daniel KELLER	Président	GRAND ORIENT DE France	63 rue Froidevaux	14
20161228 VS 75	M. El Bachir BOUHMID	Gérant	CARREFOUR EXPRESS	85 rue Didot	14
20120638 BVS 75	M. Jean Jacques SALAUN	Directeur Général	ZARA GENERAL LECLERC	14 avenue du Général Leclerc	14
20100029 VSR 75	Mme Angela ZABALETA	Responsable Sécurité et Process	MARIONNAUD	70 rue d'Alsia	14
20161274 VS 75	M. Eric MILLET	Gérant	MPC 14 "BUREAU VALLEE" Matériels de bureaux	60 rue Raymond Losserand	14

20083388 BVSX 75	M. Yann MAUNOURY	Directeur	LA POSTE - PPDC 07	8 rue François-Bonvin	15
20081965 VSR 75	M. Pascal MAGUELONNE	Adjoint Responsable Sécurité	BARCLAYS BANK PLC	56 avenue de Suffren	15
20161117 VS 75	Mme Dominique BILLY épouse BRESTESCHER	Titulaire	MADAME DOMINIQUE BRESTESCHER Pharmacie	6 place de Breteuil	15
20161094 VS 75	M. Philippe CANTET	Directeur	SARL HOTELIERE EIFFEL SEINE	3 boulevard de Grenelle	15
20161087 VS 75	Mme Cathie CHAUMONT	Gérante	HOTEL LE MARQUIS	15 rue Duplex	15
20120167 BVS 75	Mme Ramata CISSE	Responsable Ressources Humaines	SA FASHION B AIR "BEL AIR" Prêt-à-Porter	14 rue du Commerce	15
20161208 VS 75	M. Guillaume DE BLIC	Directeur Général France	LACOSTE	Centre commercial Tour Montparnasse 10 rue du Départ	15
20161210 VS 75	M. Enzo LACHEKHAB	Gérant	SAS BRANCON Salon de coiffure	18 rue de Brancion	15
20161152 VS 75	Mme Isabelle CONSIGNY- ROMERO	Responsable Juridique	MONTPARNASSE PAYOT SNCF LAGARDERE TRAVEL RETAIL France	Gare Montparnasse 11 boulevard Vaugrard	15
20151736 VS 75	M. Philippe CARLES	Dirigeant de l'Unité Opérationnelle Vente de Paris Montparnasse	BOUTIQUE SNCF CONVENTION Point de vente	202 rue de la Convention	15
20160847 VS 75	M. Yanat JUGURTHA	Responsable Sécurité France	BOULANGER SA Appareils électroménagers	70 avenue Emile Zola	15
20161139 VS 75	M. Gabriel AZOULAY	Gérant	MANJE SARL MEYER Restaurant	73 avenue Kléber	16
20160755 VS 75	M. Pascal BOUTTIER	Artisan	BOUCHERIE MOZART	48 avenue Mozart	16

20160991 VS 75	M. Pierre LETOURNEUR	Président Directeur Général	SAS TEINTURERIES LE TOURNEUR	126 avenue Mozart	16
20120168 BVS 75	Mme Ramata CISSE	Responsable Ressources Humaines	SA FASHION B AIR "BEL AIR" Prêt-à-Porter	48 rue de Passy	16
20120166 BVS 75	Mme Ramata CISSE	Responsable Ressources Humaines	SA FASHION B AIR "BEL AIR" Prêt-à-Porter	116 avenue Victor Hugo	16
20161165 VS 75	Mme Julie BORGEAUD	Gérante	JULIE & JAMES SARL "IMAI" Bijoux fantaisie	1 rue Saint Benoît	16
20111536 VSR 75	M. Samuel ODON	Directeur Sécurité SEPHORA	SEPHORA	Centre commercial Paris Saint Didier 12 rue des Belles Feuilles	16
20161205 VS 75	M. Raymond HAYEK	Gérant	SARL LA RAYMONDINE Restaurant	42 boulevard des Baugnoilles	17
20120165 BVS 75	Mme Ramata CISSE	Responsable Ressources Humaines	SA FASHION B AIR "BEL AIR" Prêt-à-Porter	81 rue de Courcelles	17
20120587 BVS 75	Mme Marianne LION	Gérante	DELIRE ET ECRIRE Papeterie-caféaux	32 rue des Batignolles	17
20161103 VS 75	M. Guillaume BRIERE DE LA HOSSERAYE	Gérant	"SOFTEE SARL "KILOMETRE O DU VELO"	20 rue des Acacias	17
20161145 VS 75	M. Patrick SCHMIDLIN	Gérant	GOLF PLUS Matériel de Golf	210 ter boulevard Pereire	17
20161270 VS 75	M. Anthony THERREAU	Directeur	LEVALLOIS DISTRIBUTION E. LECLERC Station service	2 bis boulevard du For de Vaux	17
20160859 BVS 75	M. Tibério DEL RANCO	Responsable Régional Sécurité	LA POSTE - BUREAU DE POSTE CHÂTEAU ROUGE	39 bis boulevard Barbès	18
20080306 BVS 75	M. Tibério DEL RANCO	Responsable Régional Sécurité	LA POSTE BICHAT	11 rue de la Porte Montmartre	18

20161204 VS 75	M. Frédéric HUA	Directeur	HAUKY Restaurant	35 rue de Torcy	18
20161191 VS 75	M. Maxime POISSON	Directeur Général	SAPP DISTRIBUTION "MAXIM'S MONTMARTRE" Chocolats et confiseries	14 rue Norvins	18
20161097 VS 75	M. Mountassir BOUHADBA	Gérant	SARL PARIS 18 FITNESS "GIGAFIT"	5-7 rue Ordener	18
20160986 VS 75	Mme Laurence BOCCASSIN	Directrice	HOTEL LE MONTMARTRE SAINT PIERRE	10 rue de Clignancourt	18
20082780 VSR 75	M. Maurice DIDI	Associé Gérant	SNC SUNSHINE Prêt-à-Porter	32 boulevard de Rochechouart	18
20151998 BVS 75	M. Hervé BAULME	Directeur	E.S.A.T ECOD'AIR Service d'aide par le travail	73 rue de l'Evangile	18
20100857 VSR 75	Mme Lucilla DI LEO CHAGNAULI	Directrice	AGZ LA MONDIALE Assurances	170 boulevard de la Villette	19
20081879 BVS 75	M. Tibério DEL RANCO	Responsable Sécurité	LA POSTE BASTILLE	12 rue Castex	19
20161143 VS 75	Mme Laurence TOLEDANO	Présidente	ASSOCIATION OHEL ESTHER	4-8, rue Henri Murger	19
20161001 VS 75	M. Brad SPITZ	Avocat-Correspondant Informatique et Libertés	EMMAUS DEFI FONDATEUR ABBE PIERRE "Emmaus Défi"	6 rue Archercau	19
20160850 VS 75	M. Nelson DA SILVA	Directeur	SIMPLY PARIS OURCO ATAC SIMPLY MARKET	17 rue de Thionville	19
20160754 VS 75	M. Bruno PATRUNO	Responsable Sécurité	SPEEDY FRANCE SAS	156 avenue de Flandre	19
20161110 VS 75	M. Frédéric CRUTSCH	Directeur	PARIS XIX "E LECLERC"	191 boulevard Macdonald	19

